Les feux obligatoires et facultatifs des véhicules

I. Entrée en matière : définition

Les feux servent à voir, être vu et communiquer. Leur équipement et leur utilisation répondent à des règles différentes selon le véhicule et les conditions.

Sensibilisation à la sécurité routière

Les feux diurnes n'allument pas toujours les feux arrière. Vérifier l'éclairage réel en tunnel, sous la pluie et à la tombée du jour.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Quelles fonctions remplissent les principaux feux ?

.....

2. Quand passer des feux de route aux feux de croisement ?

.....

3. Comment utiliser les feux de brouillard arrière ?

.....

4. Quels contrôles effectuer si un feu ne fonctionne plus ?

.....

5. Comment choisir l'éclairage sur une route non éclairée avec pluie et circulation en face ?

.....

À l'oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Voir

Choisir un éclairage adapté à la visibilité.

Être vu

Vérifier les feux réellement allumés.

Ne pas éblouir

Adapter les feux aux autres usagers.

1	Croisement et route éclairent ; position rend visible ; stop et clignotants signalent des actions. Les feux de détresse avertissent d'une situation particulière.
2	Dès qu'on risque d'éblouir un usager, notamment en croisant ou en suivant un véhicule. Adapter aussi aux conditions de visibilité.
3	Ils sont réservés au brouillard et aux chutes de neige. Ne pas les utiliser sous la seule pluie : ils éblouissent les conducteurs suiveurs.
4	Vérifier les indications du véhicule et faire réparer rapidement selon la technologie. Ne pas poursuivre dans des conditions où l'éclairage devient insuffisant ou non sûr.
5	Utiliser les feux de croisement pour ne pas éblouir, adapter l'allure et augmenter les marges. Les feux antibrouillard avant suivent leurs conditions d'emploi spécifiques.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Croisement	Éclairer sans éblouir
Route	Longue portée si aucun éblouissement
Brouillard arrière	Brouillard ou neige, pas pluie seule

V. Réglementation et sanctions utiles

Défaut d'éclairage ou usage inapproprié peut être sanctionné. Le barème dépend du feu, du défaut et des circonstances.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Code de la route - R416-4 à R416-16